

Conditions de participation au jeu concours « Review Platform » - mis en place sur le site www.vichy.ch par Vichy Suisse (L'Oréal Suisse SA)

La société L'Oréal Suisse SA, société anonyme dont le siège social est sis au chemin de Blandonnet 10, 1214 Vernier, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de Genève sous le numéro IDE CHE-105.932.029, met en place un jeu en ligne « **Review Platform** » pour sa marque Vichy.

1 gagnant sera tiré au sort et remportera un an de produits vichy (valeur 1000.- chf) !

Le concours est ouvert du **06.06.2018** au **31.12.2018**. La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

1. Généralités

Aucune contrepartie financière ou achat de produits Vichy ou d'une autre marque du Groupe L'Oréal N'EST NÉCESSAIRE POUR ENTRER, PARTICIPER, OU GAGNER un lot. Un achat n'augmente pas les chances de gagner.

En participant à ce concours, les participants acceptent d'être liés par les présentes conditions de participation. Toute violation des conditions de participation et/ou tous soupçons de manipulations en tous genres peuvent entraîner la disqualification du contrevenant et/ou le déclenchement de procédures pénales et/ou civiles.

La participation au concours via des services de jeux ou des robots de jeu automatisés est strictement interdite.

2. Conditions d'admissibilité

Le concours Vichy « **Review Platform** » est ouvert uniquement aux personnes **âgées de plus de 18 ans résidant en Suisse ou au Liechtenstein**, à l'exception des collaborateurs de L'Oréal Suisse SA, partenaires promotionnels, organisateurs du concours, ou toute autre partie associée à l'élaboration ou l'administration de ce concours, de membres de leur famille (parents, enfants, frères et soeurs, conjoint) et de personnes faisant ménage commun avec elles. Une seule participation par personne et lieu de résidence est acceptée.

3. Comment participer et gagner?

Le concours est mis en ligne du **06.06.2018** au **31.12.2018**. A la fin de la durée du concours, un tirage au sort sera effectué parmi tous les participants pour déterminer le gagnant remportant un an de produits Vichy. L'Oréal Suisse SA se réserve le droit de ne pas attribuer le lot en cas d'usurpation d'identité de la part du gagnant tiré au sort.

Les gagnants sont avisés par écrit et le lot gagné est expédié à l'adresse indiquée lors de l'inscription en courrier normal, sans exception.

La livraison du lot gagné est de la responsabilité du transporteur. Les lots non reçus, perdus ou égarés ne peuvent en aucun cas être réclamés à L'Oréal Suisse SA.

Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours. Les prix ne sont pas transférables et ne peuvent ni être échangés ni convertis en espèces. Tout recours juridique est exclu.

4. Données personnelles

En participant au concours « **Review Platform** » vous déclarez accepter que L'Oréal Suisse SA traite et utilise vos données personnelles pour le déroulement du concours. Votre

consentement est requis dans le cadre de la procédure d'inscription, sans qu'une participation soit possible sans celui-ci.

Pour plus d'informations quant à notre manière d'utiliser de vos données personnelles, nous vous prions de vous référer à la [politique de protection des données personnelles](#) de L'Oréal Suisse SA.

5. For et droit applicable

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit suisse.

Pour tout litige, les participants au concours et/ou les organisateurs déclarent faire élection de for à Genève.

Tout différend dans l'interprétation, la conclusion ou la mise en œuvre des présentes conditions de participation qui ne pourrait pas être réglé par un arrangement amiable, sera soumis aux tribunaux ordinaires du canton de Genève, sous réserve de recours éventuel au Tribunal fédéral.

6. Divers

L'Oréal Suisse SA se réserve le droit d'apporter à tout moment et sans préavis des améliorations et des changements au concours ou au site et de suspendre, d'écourter, de prolonger, d'annuler ou de clore prématurément le concours en cas de force majeure, de panne technique, de fermeture du site ou de tout autre motif important, notamment si les circonstances l'y obligent. Sa responsabilité ne saura être engagée de ce fait et aucune indemnisation ne pourra lui être réclamée à ce titre.